



DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE
DE LA VILLE D'ARRAS D'UN ELEVE NON – RESIDENT

CADRE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM et PRENOM DE L'ELEVE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

NOM ET PRENOM
DU RESPONSABLE LEGAL : _____

ADRESSE : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

N° Téléphone : _____

PROFESSION ET LIEU D'EXERCICE DES PARENTS

PERE :

– Profession exercée : _____

– Adresse et lieu de travail : _____

– Téléphone : _____

MERE :

– Profession exercée : _____

– Adresse et lieu de travail : _____

– Téléphone : _____

Produire à l'appui, pour chacun des parents, un certificat de travail.

CLASSE DE L'ÉLÈVE À LA PROCHAINE RENTRÉE : _____

ÉCOLES DEMANDÉES EN DÉROGATION DU PRINCIPE :

• _____

• _____

INDIQUER CI – APRES LES MOTIFS À LA SCOLARISATION DE
VOTRE ENFANT À ARRAS :

– Le critère d'affectation dans une école d'ARRAS est la première école rencontrée sur le trajet des parents.

En cas de demande autre, il est demandé de justifier les motifs de cette

dérogation.

* L'inscription de votre enfant est – elle requise pour raisons médicales ?

OUI

NON

Si OUI : veuillez joindre au présent document un certificat médical émanant d'un médecin de santé scolaire ou d'un médecin assermenté.

* Avez – vous un autre enfant déjà scolarisé dans une école publique maternelle ou élémentaire d'ARRAS ?

OUI

NON

Si OUI : indiquez le nom et prénom de l'enfant ainsi que l'école et la classe fréquentées :

NOM : _____ PRENOM : _____

ECOLE : _____

CLASSE : _____

(*) Cochez la case correspondante.

A _____ , le _____

Signature des parents,

CADRE A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE RESIDENSE

- * Existe – t – il une école maternelle dans votre Commune ? OUI NON
* Existe – t – il une école élémentaire dans votre Commune ? OUI NON

Si OUI :

- Un service de restauration est – il assuré ? OUI NON
- Un service de garderie est – il assuré le matin ? OUI NON
- Un service de garderie est – il assuré le soir ? OUI NON

Conformément à l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : _____

Donne son accord à la scolarisation dans une école de la Ville d'ARRAS
de l'enfant : _____
et accepte de participer aux frais de scolarité y afférents.

Ces frais seront réglés par convention entre la Ville d'ARRAS et la Commune
de résidence.

La contribution réclamée pour l'année scolaire 2006-2007 s'élèvera à :
138,50 euros par élève.

*Nous vous rappelons que dans les cas prévus par l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, la Commune de résidence se trouve contrainte de participer aux frais de scolarité fixés pour l'année scolaire **2006-2007 à 138,50 euros** par élève. A défaut d'acceptation, dans les cas prévus par l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, le présent refus sera transmis au Préfet après avis de la Commission Départementale de l'Education Nationale.*

Fait à _____, le _____

Signature du MAIRE,

- Ce document est à remettre, dûment complété et signé, accompagné de 3 exemplaires de la convention également complétée et signée, au Service ENSEIGNEMENT – Centre Administratif Municipal – B.P. 913 – 62 002 ARRAS CEDEX

(*) Cochez la case correspondante.

